

Quand Jean Asselborn devient professeur

Après avoir rencontré les élèves d'une classe accueil et d'une classe accueil +, le ministre a fait un large tour de l'actualité internationale. Extraits.

Union européenne, crise des migrants, États-Unis... Pendant près d'une heure, hier, le ministre des Affaires étrangères et européennes, de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a évoqué l'actualité internationale devant près d'une centaine d'élèves et d'enseignants de l'annexe du Kirchberg du lycée technique du centre (LTC) en répondant à des questions préparées par les lycéens.

L'Union européenne

Selon Jean Asselborn, l'Union européenne est «un projet de paix». «Elle a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour la paix à l'intérieur de l'Europe (...). On doit continuer à stabiliser les pays des Balkans. Nous avons comme objectif de les intégrer à l'UE en 2015, mais ce n'est pas encore le cas. Il faut poursuivre nos efforts (...). L'UE doit aussi être un acteur de la paix au-delà de ses frontières. L'UE doit faire des efforts pour coopérer avec les pays du Sud.»

Les valeurs de l'UE

«Ce sont les critères du traité de

Copenhague de 1993, répond le ministre des Affaires étrangères, c'est-à-dire l'État de droit, la démocratie, la presse libre, la justice indépendante, la séparation des pouvoirs, le respect des droits fondamentaux, définis par la convention de Genève...»

Les clivages au sein de l'UE

«Il y a des sujets difficiles entre les membres de l'UE, reconnaît Jean Asselborn. Par exemple, il y a un clivage entre les pays du Nord et ceux du Sud en ce qui concerne la discipline budgétaire (...). Il y a aussi un clivage plus dangereux entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est sur le sujet de la solidarité sur la migration et celui des relations avec la Russie (...). Il faut arriver à trouver des réponses pragmatiques.»

Les États-Unis

«L'Amérique a été notre libérateur lors de la Seconde Guerre mondiale, rappelle le ministre. Aujourd'hui, je ne sais pas si je dois dire c'est ou c'était la plus grande démocratie de la planète (...). Par certains égards, l'État de droit est



Jean Asselborn a fait un (petit) cours de politique internationale.

bafoué aux USA (...). Les États-Unis détruisent le multilatéralisme en prenant des décisions unilatérales dans lesquelles on retrouve un protectionnisme certain.»

La crise des réfugiés

«C'est émuant et compliqué de parler de ce sujet devant vous», souligne en préambule Jean Assel-

born. «Qu'est-ce qu'un réfugié?, questionne le ministre des Affaires étrangères et européennes, de l'Immigration et de l'Asile avant de répondre : «Au sens de la convention de Genève, venir d'un pays en guerre ne suffit pas, il faut être persécuté dans son pays pour être considéré comme un réfugié.» Jean Asselborn poursuit : «En 2017, sur un million de demandeurs de protection internationale, 40 % ont reçu le statut. Le Luxembourg a accueilli, en 2017, 2 300 demandeurs de protection internationale et 1 152 personnes ont obtenu le statut. Je rappelle que le Grand-Duché a accepté 800 personnes sur la base de la relocalisation et de la réinstallation.»

«L'Europe connaît de nombreuses arrivées depuis 2015. Il existe trois routes principales : celle de la Méditerranée orientale (Turquie, Égypte, Grèce), celle de la Méditerranée centrale (Libye, Italie) et celle de l'Afrique du Nord vers l'Espagne, souligne Jean Asselborn. En 2017, il y a eu quelque 3 000 personnes mortes noyées dans la Méditerranée et déjà 400 depuis le début de l'année et on

ne comptabilise pas celles qui sont mortes dans le désert.»

Le ministre poursuit en évoquant la Libye qui «n'a aucune structure étatique actuellement et qui n'est pas à l'abri d'un coup d'État militaire. La situation est compliquée là-bas. Entre 500 000 et 750 000 personnes y sont de manière illégale. Nous appuyons les institutions comme l'OIM et l'UNHCR pour leur trouver des moyens de retourner dans leur pays.»

Jean Asselborn conclut : «L'Europe et le Luxembourg ne sont pas que des procédures, mais c'est aussi du cœur. L'aspect humanitaire entre en compte. Par exemple, dans certains cas Dublin (NDLR : le nom du règlement européen), nous n'avons pas transféré en Italie pour des raisons de vulnérabilité, mais cela ne doit pas être la règle (...). Je rappelle aussi que ce n'est pas le ministre ni l'administration qui décide, mais le juge au final (...). Après avoir accepté les réfugiés dans notre pays, il faut faire les efforts pour l'intégration.»

G. Ch.